

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL  
Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

C.O.S.

Affaire n° 14

Membres présents Messieurs :

|                   |            |
|-------------------|------------|
| QUETTARI Tahar    | Président  |
| BENSLIMANE Djamel | Secrétaire |
| GUENOUCHE Chérif  | Membre     |
| BARRKAT Ammar     | Membre     |

Match (S) CAHH-CRT fixé le 31 mars 2024 à 14h30 stade 20 août 1955 terrain annexe (Pré  
honneur groupe est.

L'équipe Du s'est présenté avec un effectif réduit de (04 joueurs).

La rencontre ne s'est pas déroulée à la date, l'heure et le lieu sus indiqués.

- Attendu que les Officiels (arbitres et délégué) les joueurs de l'équipe locale (CAHH), étaient présents sur le lieu stade 20 Août 1955 terrain annexe.

Par ces Motifs

La COS jugeant pour le compte de la ligue, déclare match perdu par forfait à l'encontre du CRT avec défalcation de 06 points et une amende de 5.000 DA (Article 57) et attribue le gain du match au profit du club CAHH sur le score de Trois buts à Zéro.

Le Secrétaire  
C. GUENOUCHE

Le Président  
T. QUETTARI